|  |  |
| --- | --- |
| A green and yellow logo  AI-generated content may be incorrect. | F |
| L’Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridique  Quatre-vingt-deuxième session  Genève, 22 octobre 2025 | CAJ/82/3  Original : anglais  Date : 22 septembre 2025 |

Mises à jour des membres de l’UPOV et des observateurs concernant la mise en œuvre du concept de variétés essentiellement dérivées

Document préparé par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.  
  
Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

# CONTEXTE

Le Conseil a adopté, à sa cinquante-septième session tenue à Genève le 27 octobre 2023, la révision des « Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV » (document UPOV/EXN/EDV/3, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.upov.int/edocs/expndocs/fr/upov_exn_edv.pdf)>

Le Conseil est convenu, à sa cinquante-septième session, d'ajouter à l'ordre du jour du CAJ, en tant que point permanent, « Mises à jour des membres de l'UPOV et observateurs concernant la mise en œuvre du concept de variétés essentiellement dérivées ».

# INTERVENTIONS ET PRÉSENTATIONS DES MEMBRES ET OBSERVATEURS sur les « Mises à jour des membres de l'UPOV et observateurs concernant la mise en œuvre du concept de variétés essentiellement dérivées ».

En réponse à la circulaire E-25/054 de l'UPOV du 4 août 2025, *International Seed Federation* (ISF) a fait part de son intention de faire une présentation à la quatre-vingt-deuxième session du CAJ. La présentation sera disponible sur le site internet avant la session.

[Fin du document]